

BULLETIN BEDOUIN

Septembre-Octobre
2012

N°58

EDITO

Rentrée des classes à Longessaigne...

Si vous passez du côté de l'école, ne manquez pas de jeter un œil au préau qui se pare de nombreuses couleurs. Des chiffres ont rejoint les fresques de l'an passé pour agrémenter nos barrières, et juste au-dessus, le nom de l'école se balance au rythme du vent. Venez donc à notre porte ouverte, constater les réaménagements dans les classes dont vont bénéficier nos chers têtes blondes. J'en profite pour remercier les parents qui ont rendu cela possible en nous dédiant de leurs temps cet été et durant toute l'année.

Mardi matin, les élèves se pressaient pour rejoindre leur classe. Et oui c'est la saison 2012-2013 qui démarre à l'école de Longessaigne dans une ambiance familiale et conviviale autour du traditionnel café de rentrée.

Effectif maintenu, l'école confirme ses 3 classes avec 71 enfants qui seront rejoint par des tous petits en cours d'année. Dirigées par Mmes BOURRAT et FERRIERE en maternelle, les plus petits s'éveilleront à la lecture, aux mathématiques et à la peinture. Tandis que Mme CHAZAUD en cycle 3 préparera nos plus grands à l'arrivée au collège. Mme BARD en cycle 2 fournira les bases d'une longue vie scolaire et s'assurera en tant que directrice que cette année comme les précédentes se passe pour le mieux pour tous. Mme VIVAT apportera son aide aux enseignantes et à Mme COLLOMB, notre cantinière. Cette dernière assurera la garderie du matin, tandis que Mme VIVAT s'occupera de celle du soir.

Toute l'équipe souhaite une bonne année scolaire à tous et à toutes.

Séverine BARD



REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL

DU 17 JUILLET 2012

Début de séance : 20 heures

Excusés : Daniel NOTIN, Jocelyn SIMON, Alain CHAUSSENDE

↳ Présentation de la deuxième phase du diagnostic d'opportunité de commerces et de services :

Monsieur PERRUSSEL (Chambre de Commerce et d'Industrie) fait état de l'avancement du projet :

- Suite au courrier envoyé par la CCI, un entretien a eu lieu avec les propriétaires des bâtiments repérés
- (pour ceux qui l'ont souhaités)
- Identification des activités manquantes localement
- Evaluation de la consommation potentielle par type de commerce

Un rendu final sera présenté lors d'un prochain Conseil.

↳ Mise en place du prélèvement automatique pour la cantine scolaire :

Pour offrir de nouveaux services aux familles en complétant la gamme actuelle des moyens de paiement (espèces, chèques), il est envisagé de proposer un paiement par prélèvement automatique.

Pour la commune, le prélèvement donne lieu, de manière systématique à la perception d'une commission Inter bancaire de 0,122 € HT par prélèvement présenté et de 0,762 € HT par prélèvement rejeté.

Le Conseil après avoir délibéré, approuve à l'unanimité ce nouveau mode de paiement.

D'autre part, pour les usagers qui n'auront pas choisi le prélèvement automatique, le paiement par voie électronique sera possible sur le portail Internet dédié (www.tipi.budget.gouv.fr) via un serveur de paiement sécurisé de la Direction Générale des Finances Publiques.

↳ Demande de subvention Association K'DANSE :

Monsieur Le Maire présente au Conseil Municipal la demande de subvention de l'association K'DANSE de St Clément les Places, au titre des jeunes résidents sur notre commune (soit 17 participants) adhérents à cette association.

Le Maire propose d'allouer une subvention d'un montant de 170 € pour l'année 2011-2012.

Cette décision est approuvée par un vote (10 OUI, 1 NON)

↳ Approbation du PLU :

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal les conditions dans lesquelles le projet du Plan Local d'Urbanisme (PLU) a été élaboré, à quelle étape de la procédure il se situe, présente le projet de PLU et les avis émis par les personnes publiques associées ainsi que le rapport et les conclusions du commissaire enquêteur. Après avoir exposés les différents avis des Personnes Publiques Associés (tous favorables), des modifications mineures ont été apportées.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal approuve le PLU par 10 voix Pour et 1 voix Contre.

↳ Débat et délibération sur la Dette Publique :

Suite aux différents échanges lors du Conseil du 19 Juin dernier, le Conseil Municipal approuve par un vote A bulletin secret (9 OUI, 1 NON et 1 BLANC) la démarche du Collectif des Monts du Lyonnais pour un Audit Citoyen de la Dette Publique.

↳ Questions diverses :

*Commission Voirie : Daniel DIVINIA informe le Conseil que des travaux de voirie seront réalisés dans le haut du lotissement des Primevères à la mi-septembre.

*Cantine Municipale : Une réunion, avec quelques élus et Brigitte COLLOMB, a permis d'identifier les besoins nécessaires au bon fonctionnement de la cantine pour la rentrée de septembre. Différents devis ont été demandés.

« LONGESSAIGNE EN LUMIERES »

Voilà plusieurs années que la commission culture organise « LONGESSAIGNE EN LUMIERES », animation à l'occasion des fêtes de fin d'année.

Nous sommes persuadés que cette manifestation a su dynamiser l'ensemble des bédouins pour égayer encore plus cette période importante de l'année.

Nous souhaitons sans cesse apporter des améliorations à nos différentes manifestations, c'est pourquoi nous travaillons à la mise en place de nouveautés.

De ce fait, la commission a décidé d'organiser « LONGESSAIGNE EN LUMIERES », une fois tous les deux ans, et de réfléchir à une nouvelle organisation.

Bien entendu, nous invitons tous ceux qui participent activement à la décoration de leur maison, à poursuivre, et nous encourageons les nouvelles initiatives.

Nous vous invitons à surveiller le site Internet de LONGESSAIGNE et les différentes communications de la Mairie, afin d'être informé des festivités pour cette fin d'année 2012.

Vous remerciant de l'intérêt que vous apportez au travail de la commission culture.

LA COMMISSION CULTURE

CLASSES EN 7

LES RETROUVAILLES POUR LA DEMI-DECADE SONT PROGRAMMEES POUR LE

SAMEDI 27 OCTOBRE 2012 A MIDI A L'AUBERGE D'AFFOUX

Si vous êtes nouveaux sur la Commune ou si par inadvertance vous n'avez pas été contactés, faites vous connaître avant le 10 Octobre auprès de :

Irène PONCET Tél 04 74 70 11 53

Xavier MICHEL Tél 04 74 70 22 73





INFOS MAIRIE

L'AMBROISIE

Une plante dont on parle souvent depuis quelques années bien que son introduction en France date de 1863 par un lot de graines de fourrage. Sa présence est restée discrète jusqu'au début des travaux d'aménagement du territoire. Elle s'étend avec la mécanisation aussi bien dans le milieu rural qu'urbain. Des graines qui peuvent se conserver dix ans dans le sol, germant très vite lorsque le sol devient nu après une récolte ou un terrassement.

C'est une plante annuelle. Elle sort de terre, selon les années, dès fin avril jusqu'à juin puis pousse assez lentement jusqu'en juillet. Les inflorescences se forment alors assez vite et viennent à maturité vers la mi-août émettant du pollen qui est emporté par le vent. La pollinisation dure jusqu'en octobre.

C'est ce pollen qui provoque chez certaines personnes des allergies. Il s'agit d'un rhume des foins mais qui survient en août et septembre. Dès que les taux atteignent 5 graines au M3 d'aire, les personnes sensibles peuvent présenter une rhinite associée à une conjonctivite ou à une trachéite mais aussi certaines formes d'asthme.

Comme l'on peut s'en rendre compte, les conséquences du développement de cette plante peut-être assez grave pour notre santé.

Depuis plusieurs années, le département attire notre attention afin d'éliminer tous les foyers détectés. Sur Longessaigne, un seul foyer avait été recensé et nous avons eu beaucoup de difficultés à le détruire. Cet été, d'autres ont été constatés avec l'aide de Monsieur COQ Alain, personne référente sur notre commune

Suite à la multiplication de cette plante, nous avons souhaité faire participer Ludovic ROUSSET (agent communal) à une demi-journée d'information sur l'Ambroisie. Il sera la seconde personne référente sur la commune afin de vous aider à identifier l'Ambroisie et de vous informer des différents moyens pour lutter contre son extension.

La lutte contre l'Ambroisie reste malgré tous une affaire de tous et la responsabilité de chacun.

Tout en observant et agissant lorsqu'on le peut ou en prévenant les propriétaires qui sont tenus de l'éliminer dans le cadre de leur responsabilité civile puis d'alerter la mairie pour enregistrer l'évolution du développement de cette plante afin de coordonner cette lutte.

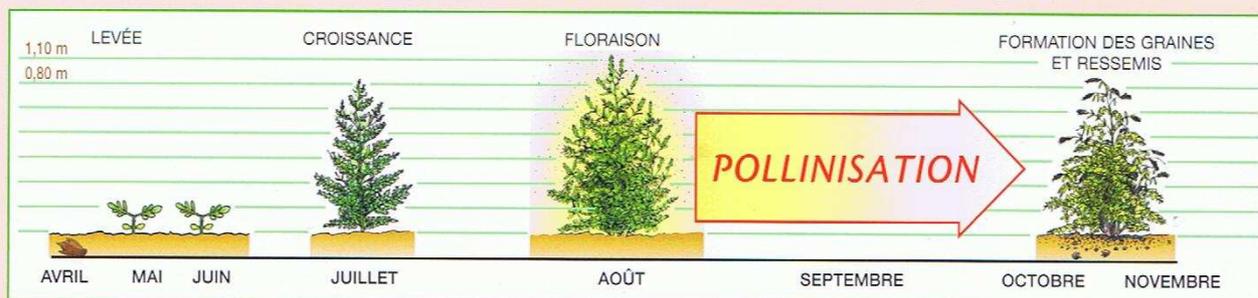
Sa destruction passe par divers moyens mais le plus sûr est la fauche avant floraison voir en juillet et septembre pour les repousses.

Un plant d'Ambroisie supprimé avant sa période de floraison ne produit pas de pollen, n'est pas disponible pour la fécondation et ne constitue donc pas une menace pour la santé publique. De plus, un plant détruit avant la formation de graines ne peut contribuer, l'année suivante, à la prochaine génération d'Ambroisie.

Ces quelques informations devraient permettre d'éviter l'envahissement de l'Ambroisie sur notre territoire. N'hésitez pas à contacter Ludovic ROUSSET en mairie qui vous apportera toute l'aide nécessaire. Vous pouvez aussi vous rendre sur le site Internet : www.ambroisie.info.

◆ par la saison

L'ambroisie fleurit généralement en août, ce qui permet de la distinguer d'autres plantes plus précoces.



Comment reconnaître l'ambroisie ?

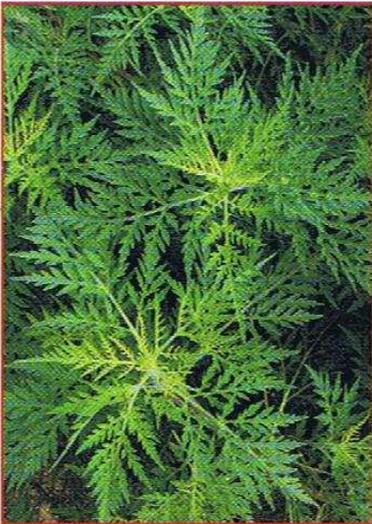
PAR SON ASPECT GÉNÉRAL :



- belle plante en forme de buisson qui peut atteindre 1 mètre de hauteur,
- feuillage vert franc très découpé,
- tige velue et veinée de rouge chez la plante adulte, très ramifiée dès la base.



PAR SES FEUILLES :



- très découpées et du même vert sur les deux faces,
- pas d'odeur forte quand on la frotte entre les mains.

Confusions possibles :



Armoise commune : face inférieure de la feuille couleur gris argenté et odeur marquée quand on la froisse ;



Armoise annuelle : feuille très finement découpée et odeur forte quand on la froisse.

PAR SES FLEURS :



- fleurs nombreuses, verdâtres, en forme de coupelles renversées disposées sur de longs épis à l'extrémité des tiges.



**L'ambroisie est une plante envahissante et dangereuse pour la santé.
Vous l'avez reconnue : DÉTRUISEZ-LA !**

Pour en savoir plus : www.ambrosie.info

BIBLIOTHEQUE

C'est sous un soleil magnifique que la balade contée a eu lieu le samedi 08 septembre. Une trentaine de personnes s'est laissée emportée par les contes d'Irène VILLE, tout en se promenant à travers la campagne bédouine.

A l'arrivée, les participants ont pu apprécier un rafraîchissement et un goûter bien mérités dans les locaux de la bibliothèque.



INFOS DIVERSES



*Le 10 septembre 2012
Mme VARENNE Sandy a rejoint
l'équipe infirmière de Longessaigne*

Cette équipe se voit donc composée de 3 infirmières

*Mme CHAIRIEW Laetitia
Mme FREDIERE Corinne
Mme VARENNE Sandy*

*Ouvert tous les jours pour des soins infirmiers
(agrément chimiothérapie)
cabinet et domicile sur rendez-vous au
04.78.47.97.82*



67 boulevard Vivier Merle
69409 Lyon cedex 03
Tél : 0810 25 69 80

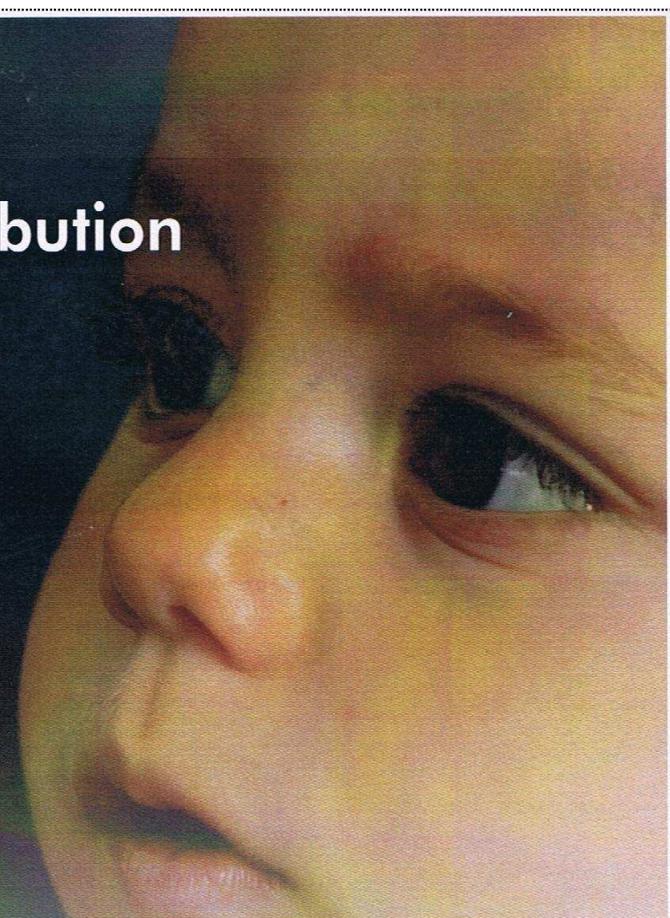
Caf
Du Rhône

Allocation de rentrée scolaire 2012

La période de la rentrée scolaire est un moment important pour vous comme pour nous. Les familles aux revenus modestes ayant un enfant à charge de 6 à 8 ans et ne percevant aucune prestation familiale à ce jour, peuvent prétendre à l'Allocation de rentrée scolaire (Ars). Ces familles n'étant pas connues de nos fichiers, nous avons besoin de votre aide pour entrer en contact avec ces bénéficiaires potentiels et ainsi leur permettre d'avoir accès à leurs droits (Attention : l'enfant âgé de 6 ans ou atteignant 6 ans avant le 1er février 2013 doit être inscrit à l'école primaire).

Aide au logement étudiant 2012

La Caf met à la disposition des étudiants un service sur internet pour faciliter leurs démarches administratives. En se connectant au www.caf.fr, les étudiants saisissent directement en ligne leur demande d'aide au logement.



Commission d'attribution des places en **CRECHES & HALTES GARDERIES**

Le canton de Saint Laurent de chamousset comprend 5 structures d'accueil pour les jeunes enfants situées sur les communes de Brulioles, Brussieu, Montrottier, Saint Laurent de Chamousset et Sainte Foy l'Argentière.

Les parents souhaitant inscrire leur(s) enfant(s) dans l'une des structures à partir de janvier 2013 sont invités à retirer un dossier pour déposer leur candidature

avant le 2 novembre 2012
auprès des établissements.

Pour toutes informations vous pouvez contacter
le service social de la Communauté de communes Chamousset en Lyonnais
au **04 74 70 58 00**
ou accueil-enfance@chamousset-en-lyonnais.com

people&baby
crèches d'entreprises & collectivités



ASSOCIATIONS

L'équipe de L'A.P.E.L (association des parents d'élèves) organise :



Une VENTE DE BULBES (de fleurs)

Les catalogues et les bons de commandes sont à récupérer **avant le 19 octobre 2012**, à l'Agence Postale Communale de Longessaigne ou à l'Ecole.

Renseignements auprès de Régine DARCEY ☎ 04 74 70 10 55

Une VENTE DE PIZZAS

Les **commandes** doivent être faites **pour le 20 novembre 2012**
La **livraison** est prévue **pour le 23 novembre 2012**



Renseignements auprès de Sandrine DIVINIA ☎ 04 74 70 23 40

Avis aux gourmands...

COMITE INTER-SOCIETES

CONCOURS DE BELOTE



A LONGESSAIGNE

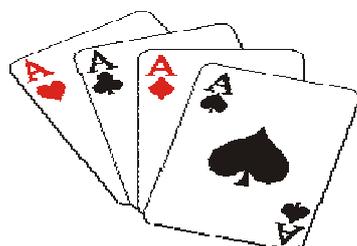


LE SAMEDI 27 OCTOBRE 2012

à 14 heures
Salle polyvalente



1e prix : 2 jambons secs
2e prix : 2 épaules fraîches
3e prix : 2 rosettes



Casse croûte offert

ETAT CIVIL

NAISSANCE :



Le 18 Septembre 2012

Mae PERRASSE

Fille de
Maryline DUBESSY et Cyril PERASSE
Frère et Sœurs
Théo-Eva-Jade



MARIAGE :



Le samedi 21 Juillet 2012

Cyndy POULAT et Denis MOLINA

Célébré à LONGESSAIGNE

CALENDRIER DES MANIFESTATIONS

Date	Manifestation	Organisateur	Horaire	Lieu
12 Octobre	Réunion planning	Inter-Sociétés	20h30	Maison Associations
13 Octobre	Repas Moules-Frites	Club Village Fleuri		Salle Polyvalente
27 Octobre	Concours Belote	Inter-Sociétés	14h00	Salle Polyvalente
20 Décembre	Repas de Noël	Club Village Fleuri		Salle Polyvalente

Voici les dates en notre connaissance, nous attendons la prochaine réunion du Comité Inter-Sociétés pour publier le nouveau calendrier.

PROCHAINE PARUTION DU BULLETIN :

Récupération des articles le mardi 4 Décembre 2012 (dernier délai)